



Nous vous rappelons que nous ne sommes pas opposés à « l'assainissement collectif »

Mais nous sommes opposés à ce projet en particulier, et ce pour plusieurs raisons :

- **La LOCALISATION :** La STEP (STation d'EPuration des eaux usées) est située dans la prairie de Launay, en entrée de notre village, à moins de 100 m des habitations. Aucune des enquêtes environnementales, sur les nuisances et les risques, pourtant requises par la loi, n'ont pas été réalisées. Par ailleurs l'enquête publique de 2017 n'a jamais fait mention de la création de cette STEP. **N'y avait-il pas un autre endroit pour l'implanter, où sont la solidarité et l'équité entre tous les habitants ?**
- **Le RHODON :** est déjà « malade », dans le rapport de l'Experte Judiciaire qui dirige l'expertise en cours à propos de la pollution du Rhodon en aval de la station d'épuration du Mesnil; à ce propos l'Experte écrit « Le Rhodon est incapable d'assimiler les rejets - même traités - de la STEP du Mesnil-St-Denis et de La Verrière, 18 000 EH (Equivalent Habitant), la faune a disparu, **état biologique déplorable** » **où est le respect et la protection de l'environnement ?**
 - Le Bureau Hydrosphère, missionné par le Parc en 2019, confirme dans son rapport d'analyse sur des échantillons prélevés en amont de St-Lambert, la présence d'éléments **d'origine fécale en grande quantité** dans les eaux rejetées par cette station.
 - **Comment imaginer sérieusement** qu'il sera capable de recevoir de nouveaux rejets d'une nouvelle station ? qui même si les rendements de traitement sont optimums, rejette toujours des polluants.
- **Les COUTS :** En 2016, Le SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) annonçait près de 2 500 000 €HT pour 88 habitations soit **25 268 €HT / habitat mais sans les coûts des travaux sur parties privatives ni la taxe de raccordement, à payer par tout raccordé à l'AC ; avec les estimations minimales données ci-dessous, on obtient un coût par branchement AC de : 25 269 + 5 000 + 1 900 = 32 169 € HT par habitat AC !**

Détails des coûts HT valeurs 2016 (Sources SIAHVY - VERDI du 15-11-2016)

Dépenses publiques		Estimations SIAHVY du 15 novembre 2016 (2 488 353,00 €HT)			
Pour 88 habitations raccordées à l'assainissement collectif : AC					
Réseau collecteur communal	1 444 253,00 €	88		16 411,00 €	
Station épuration: STEP	779 500,00 €	88		8 857,00 €	
Total SIAHVY 88 AC	2 223 753,00 €	88	Coût par habitation	25 269,00 €	
Pour 14 habitations Non raccordées à l'assainissement collectif : ANC					
Total SIAHVY 14 ANC	264 600,00 €	14	Coût par habitation	18 900,00 €	
Total SIAHVY	2 488 353,00 €	102	Coût par habitation	24 395,00 €	
Dépenses privées		Estimations 2 coûts complémentaires par habitation raccordée à l'assainissement collectif			
Estimation moyenne minimale travaux sur parties privatives	440 000,00 €	88		5 000,00 € + TVA	
PFAC* taxe de raccordement de 12,67 € x m ² habitable pour 150 m ² en moyenne dans le bourg	167 244,00 €	88		1 900,00 € (+ TVA ?)	
Total coûts complémentaires 88 AC	607 244,00 €	88	Coût par habitation	6 900,00 €	
Dépenses publiques & privées	Total coûts 88 AC	2 830 997,00 €	88	Coût par habitation	32 170,00 €
*PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif)					
Dépenses publiques & privées	Coût total du projet	3 095 597,00 €	102	Coût par habitation	30 349,00 €

- **Commentaires** : Parmi les 88 habitations devant se connecter en 2016 (étude Verdi du 15 novembre 2016, plus enquête publique de 2017), à savoir 72 habitations dans le bourg en ANC, 13 habitations au clos de Launay en AC et 3 habitations au Prieuré en ANC, certaines étaient conformes.
- **Prix de l'EAU : les habitants de la Brosse** participeront économiquement à l'investissement financier de la réalisation du projet mixte du village, assainissement collectif et non collectif, par leurs futures factures d'eau.

Par ailleurs, il est nécessaire de considérer les éléments suivants :

- **Le PLU** (plan local d'urbanisme) : **le commissaire enquêteur s'est contenté de reprendre une étude économique avec des comparatifs faussés**, qui privilégie le collectif dans sa présentation avec des estimations pour les assainissements individuels surévalués à 18 900 €HT alors que le marché est de 9 000 €HT en 2017. (Source institut national de recherche en science et technologie pour l'environnement et l'agriculture).

En tout état de cause, au-delà du **tout ou rien de l'étude du BET VERDI**, une analyse rigoureuse de chaque installation aurait permis de comparer réellement les différentes solutions possibles et leurs coûts « objectifs »

- **Le SDAGE** (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et **le SAGE** (schéma d'aménagement des eaux) **ont informé que le projet est en contradiction avec les objectifs et les schémas directeurs** de ces deux organismes, **pourquoi ne pas en tenir compte ?**

- **Le PNR** (Parc Naturel Régional) a jugé :

« Non pertinente l'implantation d'une STEP de 700 EH (Equivalent Habitant) dans la prairie humide et protégée de Launay »

« Le développement du village justifie-t-il l'implantation d'une infrastructure aussi coûteuse et impactante en termes de paysage et de biodiversité ».

Son avis a été exclu lors de l'enquête publique, pourquoi ?

- **Le PC 2018** (Permis de construire). **Le SIAHVY a décidé le 4 octobre 2019, de retirer sa demande de permis de construire** à la suite des observations de l'Inspecteur des sites et de l'Architecte des Bâtiments de France. **La demande de permis a été annulée** et classée sans suite en date du **8 janvier 2020 par Monsieur le maire.**

- **RESEAU COLLECTIF** : Il n'y a pas d'obligation d'être raccordé à un réseau collectif (source AESN) pour les bourgs de moins de 2 000 EH (Equivalent Habitant).

- **Pour ceux qui auraient des préventions à l'égard de l'ANC**, le site du portail interministériel sur l'assainissement non collectif leur donnera une information objective et complète. <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

« L'assainissement non collectif présente également l'avantage d'éviter la concentration de pollution opérée par les systèmes d'assainissement collectif, dont les dysfonctionnements ont des impacts beaucoup plus importants sur l'environnement que ceux des dispositifs d'assainissement individuels. »

**L'aavre et le Collectif d'Habitants de Saint-Lambert-des-Bois,
pour la transparence de la vie publique.**

www.aavre.org & <http://saintlambert.kanak.fr/>